SOMMAIRE		
Le mot du Maire Les nouveaux élus et les commissions Coût des réalisations 2007 Compte-rendu des Conseils Municipaux du 1er Août 2006		
au 31 Décembre 2007 Etat civil 2006 et 2007 Naissances Mariages		
Décès L'urbanisme L'école, la cantine scolaire et la garderie Les entreprises et artisans Le mot des Associations Communales - L'U.N.R.P.A - Le Comité des Fêtes - La Section A.F.N	p 20 p 21-22 p 23 p 24 à 27	
- La Gougeonnette Le Concours des Maisons Fleuries et les Médailles Les Ordures Ménagères La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs Présentation ECOPARC		
Projet : l'EHPAD de Neung-sur-Beuvron Les Associations Intercommunautaires - Salles Multimédia - Ecole de Musique - Tennis Club - Badminton - Basket	p32 à 34	
Actualité 2007 - Le comice agricole - Le recensement de la population et informations INSI	p 35 EE	
Informations diverses - Contacts Utiles - Tarifs de location de la salle des fêtes - Recensement militaire - MSA - ADMR	p 37 à 39	

LE MOT DU MAIRE

Le petit mot du maire pour toutes les Marollaises et tous les Marollais...

« D'ailleurs dit-on Marollais, Marollois, ou Marolliens,...? Je compte sur vous pour me donner la réponse!

Je vous adresse mes félicitations pour la forte participation aux élections municipales, ce qui démontre que ce vote vous tient à coeur. Au nom de toute notre équipe, je vous remercie de nous avoir accordé votre confiance.

Un grand merci tout particulièrement à Guy AUGER qui m'a incité à prendre sa relève. Le challenge ne sera pas facile, car il a été un excellent maire qui s'est beaucoup investi pour son village. Il laisse une commune avec une comptabilité très saine, ce qui permettra de continuer sa gestion sans mauvaise surprise. Je suis également reconnaissant envers l'équipe précédente qui a beaucoup travaillé pour respecter les objectifs qu'elle s'était fixés.

Je tiens à exprimer mon respect envers la liste «un nouvel élan pour LA MAROLLE» pour son attitude très courtoise et fair-play durant la campagne électorale, je pense que certaines grandes villes pourraient suivre cet exemple.

En bref, je débute dans les meilleures conditions qu'un nouveau Maire puisse espérer :

- Une situation comptable sans zones d'ombre.
- Un premier adjoint efficace et ayant une connaissance parfaite de la population et des problématiques administratives, ainsi qu'une conseillère de l'équipe précédente prête à s'investir dans sa nouvelle fonction d'adjointe.
- > Un personnel municipal compétent et de plus très dévoué
- > Une équipe municipale motivée
- > Des administrés attachés à leur commune

L'un des premiers chantiers du nouveau conseil a été de voter le budget pour 2008 : quand on n'en a pas l'habitude, ce n'est pas un exercice facile. C'est pourquoi je remercie mon premier adjoint et ma secrétaire de Mairie qui m'ont beaucoup facilité la tâche par leur maîtrise du sujet.

Le conseil municipal a ensuite fait le tour du patrimoine de la commune, afin d'avoir une bonne connaissance du terrain permettant d'évaluer l'impact des décisions qui seront prises ultérieurement.

A la suite de cette tournée, divers travaux d'entretien ou de restauration ont été décidés (réfection de la poste et de la mairie, interventions sur la station d'épuration...), ainsi la commission des bâtiments a du grain à moudre pour les mois à venir.

La commission scolaire a rencontré les enseignants afin d'évaluer les besoins en matériel pour la rentrée de septembre 2008, qui sera chargée en effectifs.

Avec ma compagne Claudie, nous avons été touchés d'être invités au repas annuel de l'UNRPA : cela nous a permis de faire connaissance avec de nombreux membres de l'association et d'apprécier leur dynamisme et leur convivialité. Nous avons aussi eu le plaisir de partager le repas du 8 mai avec les Anciens Combattants, et participé au barbecue du Comité des Fêtes.

J'espère au fil du temps entretenir d'aussi bonnes relations avec toutes les associations du village.

Dans le cadre de la commission « fêtes et animations », M. Jean-Louis LANSIER a créé un site Internet tenu à jour en permanence pour la commune : vous pourrez y trouver des renseignements, des photos, les dates des animations....son créateur vous donne toutes informations utiles plus loin dans ce bulletin pour vous y connecter.

Le conseil municipal et moi-même tenons à être au maximum à votre écoute, mais nous ne pouvons pas être au courant de tout : pour cela nous avons besoin de vous, n'hésitez pas à venir à la mairie vous exprimer, nous ferons au mieux pour prendre vos souhaits en compte et si possible vous donner satisfaction.

Je suis heureux de commencer ce mandat parmi vous avec une équipe sympathique et dynamique, que vous ne connaissez peut-être pas encore bien, mais qui se présente à vous à la page suivante. Je souhaite avec eux être en mesure de répondre à vos attentes au cours des six années à venir. »

Amicalement,

Jean-Jacques Delaitre

LES ELUS DE LA COMMUNE

	Jean-Jacques DELAITRE Maire
	Eric FASSOT 1 ^{er} Adjoint
	Rachel GRIVEAU 2ème Adjointe
	Céline VISOMBLIN 3 ^{ème} Adjointe
	Nicolas SAINT-OUEN
WE VE	Patrick PELLOILE
	Jean-Louis LANSIER
	Séverine CRESPEAU
	Alain CHESNEAU
	Patrick BOUR

LES COMMISSIONS COMMUNALES

CRESPEAU Séverine	
CKESI EAU SEVEINE	
DELAITRE Jean-Jacques	
FASSOT Eric	
BATIMENTS LANSIER Jean-Louis	
PELLOILLE Patrick	
SAINT OUEN Nicolas	
VISOMBLIN Céline	
BOUR Patrick	
CRESPEAU Séverine	
ECOLE ET CANTINE DELAITRE Jean-Jacques	
GRIVEAU Rachel	
PELLOILLE Patrick	
DELAITRE Jean-Jacques	
CIMETIERE FASSOT Eric	
GRIVEAU Rachel	
VISOMBLIN Céline	
DELAITRE Jean-Jacques	
FASSOT Eric	
ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE GRIVEAU Rachel LANSIER Jean-Louis	
SAINT OUEN Nicolas	
CRESPEAU Séverine	
DELAITRE Jean-Jacques	
VOIRIE ET EAU FASSOT Eric	
PELLOILLE Patrick	
SAINT OUEN Nicolas	
VISOMBLIN Céline	
BOUR Patrick	
URBANISME DELAITRE Jean-Jacques	
SAINT OUEN Nicolas	
VISOMBLIN Céline	
CRESPEAU Séverine	
ANIMATION ET COMMUNICATION DELAITRE Jean-Jacques	
LANSIER Jean-Louis	
VISOMBLIN Céline	
CHESNEAU Alain	
DELAITRE Jean-Jacques	
FASSOT Eric	
APPEL D'OFFRES GRIVEAU Rachel	
LANSIER Jean-Louis	
SAINT OUEN Nicolas	
VISOMBLIN Céline	
DELAITRE Jean-Jacques	
FASSOT Eric	
CCAS GRIVEAU Rachel	
PELLOILLE Patrick	
VISOMBLIN Céline	
CHESNEAU Alain	
DELAITRE Jean-Jacques	
IMPOTS FASSOT Eric	
GRIVEAU Rachel	
LANSIER Jean-Louis	
PELLOILLE Patrick	
VISOMBLIN Céline	

COÛT DES RÉALISATIONS 2007

• Extension éclairage public, Route de Montrieux	1 997,32 € TTC
• Extension éclairage public, Route des Roberdières	1 369,42 € TTC
• Eclairage public, Rue des Puits	2 648,54 € TTC
• Renouvellement de la faucheuse	878, 40 € TTC
• Panneau de rue	273,73 € TTC
Signalisation horizontale	519,73 € TTC
• Travaux de terrassement. Drainage rue des Roses	916,14 € TTC
• Travaux de terrassement. Route de Chaumont	1 794,00 € TTC
• Travaux de terrassement. Place de l'Eglise	1 070,42 € TTC
Réhabilitation mur et bâtiment du cimetière	32 815,76 € TTC

Dont subvention 16 850,00 € Reste à la charge de la commune 15 965, 76 €

Compte-rendu des réunions de Conseil Municipal du 1^{er} Août 2006 au 20 Décembre 2007

Du 1er Août 2006

Le Maire présente au Conseil , le devis de la S.E.I.T., l'entreprise qui assure la révision et la maintenance de la station de surpression du réseau d'eau potable, ce devis comprend la fourniture et le remplacement de la pompe de surpression, de l'hydro stabilisateur, de vannes, clapets et coudes, le tout pour un montant de 5595,68 € H.T, le Conseil donne son accord pour l'exécution de ces travaux

La Communauté de Communes doit redéfinir ses statuts, et de l'intérêt communautaire pour chacune de ses compétences. Le Maire donne lecture de l'ensemble du document et des modifications à apporter ; le Conseil après en avoir délibéré donne son accord

Le Conseil est informé sur la création d'un petit îlot de sécurité, rue des Roses à l'intersection de la route départementale D925 et aux abords du chemin des Roberdières, cet aménagement nous est imposé par la DDE et le Conseil Général afin d'obtenir un certificat d'urbanisme, le Directeur des Routes du Conseil Général souhaite que les panneaux d'agglomération soient installés en amont du carrefour du chemin des Roberdières, ce qui conduirait à réduire les vitesses et améliorer les pratiques actuelles des usagers de cette route.

La Commune a chargé le CAUE (*) de faire une étude afin de créer un point de ralentissement pour la sortie des écoles et la traversée du village, des solutions nous seront proposées en septembre.

Monsieur Bernard Ferrière informe le Conseil qu'un tronçon de la rue des Roses est en mauvais état, la Commission de la Voirie se rendra sur place.

Du 31 Août 2006

Après avoir examiné la maquette du Bulletin Municipal 2006, le Conseil donne son accord pour la mise en page.

Le Conseil décide d'augmenter le repas de la cantine scolaire d'environ 2,4%, le repas pour les enfants passe de 2,50 € à 2,56 €, et pour les adultes de 2,80 € à 2,86 €.

Le Maire présente au Conseil une demande émanant des organisateurs du Tour du Loir-et-Cher pour 2007 ; après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour que cette course cycliste passe à La Marolle.

Le Conseil est informé qu'un devis a été demandé à la D.D.E. (*) pour l'aménagement à l'extrémité de la rue des Roses côté D925, et décide par ailleurs de faire réaliser 2 panneaux au nom de cette rue.

Du 10 Octobre 2006

Comme il est de tradition depuis de nombreuses années, le banquet du 11 novembre, offert par la Commune à nos aînés de 65 ans et plus, est reconduit; des devis pour le repas seront demandés à deux traiteurs.

Le Conseil décide d'apporter quelques améliorations au logement communal situé au 12 rue des Ecoles ; deux fenêtres seront remplacées et une baignoire sera installée à la place du sabot de douche existant.

Le Maire présente le devis émanant de la DDE pour les travaux d'aménagement de la Rue des Roses à l'intersection de la RD925 pour un marquage en zebra à la résine thermoplastique, le devis s'élève à 597 € TTC, le Conseil donne son accord ainsi que pour l'achat de 7 bornes pour compléter le dispositif de renforcement de marquage continu.

Le CAUE a édité un document sur l'étude réalisée pour créer un ralentissement du flux routier sur la RD 925 qui est relativement important puisqu'il se situe en moyenne à 1200 véhicules jour. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil donne son accord pour effectuer dans un premier temps, diverses simulations avec des matériaux mobiles.

Le Maire informe que suite aux sécheresses successives, des fissures sont apparues au presbytère, le Conseil décide de demander l'avis d'un expert, il est convenu par ailleurs de demander un devis pour le remplacement de deux radiateurs électriques vétustes.

Le Conseil est informé que, suite à un problème informatique lors de l'édition du bulletin municipal, dans la rubrique « le mot des associations », il n'a pas été mentionné que le Comité des Fêtes avait participé financièrement à hauteur de 300 € pour aider la Commune à acquérir une nouvelle décoration de Noël.

Le Conseil, après l'avoir examiné, décide d'adopter à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets du Syndicat Mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du groupement de Lamotte-Salbris.

Du 31 Octobre 2006

Après avoir examiné les devis des traiteurs pour le banquet du 11 novembre, le Conseil décide de retenir le « Cochon sans Rancune » de Montrieux-en-Sologne.

Le Maire informe le Conseil que l'Office Religieux de la Cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à Neung-sur-Beuvron à 10h, de ce fait, le rendez-vous des diverses associations est fixé à 11h15 à la Mairie de la Marolle-en-Sologne, suivi du défilé et des remises de gerbes au monument aux morts. La cérémonie sera clôturée par un vin d'honneur au Bar de l'Affût et du traditionnel Banquet à 12h30 à la Salle des Fêtes.

Le Conseil est informé d'un courrier émanant de Monsieur Patrice Martin-Lalande, Député, pour une proposition d'attribution d'une Subvention Exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire pour un projet d'investissement présentant un intérêt pour la Commune. Le Maire propose et invite le Conseil à faire un choix parmi quelques propositions jugées prioritaires ; après en avoir délibéré, le Conseil opte pour la réhabilitation totale du mur et du bâtiment du cimetière ; des devis seront demandés afin de procéder au montage du dossier le plus rapidement possible.

Suite aux décisions du précédent Conseil, le Maire informe les membres du Conseil du montant du devis pour remplacer deux fenêtres au logement communal, qui s'élève à 1 450,75 € TTC, et précise que deux autres devis sont attendus, l'un pour le remplacement de la baignoire du logement, l'autre concernant la mise en place de deux convecteurs dans les bureaux situés au Presbytère.

La demande d'autorisation de voirie pour la réalisation d'un pont desservant l'entrée d'un chemin rural, au lieu « La Chevèche, Route de Chaumont », est accordée, les travaux seront réalisés.

Le Maire informe le Conseil que tous les travaux de réparations et de maintenance du surpresseur d'eau potable ont été réalisés par l'entreprise « SEIT ».

Du 29 Novembre 2006

Le Conseil procède à l'examen des devis pour la restructuration du bâtiment et du mur du cimetière :

- Pour le bâtiment de l'entrée :
- 1- une charpente en chêne pour pose de briques en fougères, charpente et couverture en petites tuiles pour un montant de 5 954,50 € HT
 - 2- maçonnerie pour le bâtiment pour un montant de 8 160 € HT 3-portes en chêne pour le bâtiment 1 324,10 € HT
 - travaux de maçonnerie pour la rénovation du mur du cimetière 11 926,28 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour les devis dont le montant total s'élève à 27 364,88 € HT et donne tout pouvoir au Maire pour la présentation du dossier et solliciter les subventions pouvant lui être attribuées pour cette opération, à savoir un fond parlementaire proposé par le député et la DGE (*).

Le Conseil donne par ailleurs son accord sur le devis pour le changement de deux convecteurs pour les bureaux situés au Presbytère.

Un devis sera demandé à l'entreprise ROMELEC pour la pose de deux lampadaires concernant l'éclairage public, Route de Montrieux jusqu'au chemin des Roberdières, la même entreprise sera chargée de la pose de deux candélabres sur le chemin des puits.

Des travaux de drainage sont prévus, Rue des Roses, pour collecter les Eaux de surface générant une gêne pour les riverains en attendant de trouver une solution durable à ce problème

Le rendez-vous de la Cérémonie du 5 décembre pour rendre hommage aux combattants de la guerre d'Algérie est fixée à 11h à la Mairie, défilé au monument aux Morts, Remise de Gerbes et lecture du message du Ministre aux Anciens Combattants; cette manifestation sera clôturée par un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

DU 28 FEVRIER 2007

Le conseil est invité à engager une réflexion sur les orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2007. Les résolutions suivantes sont prises :

-Mise en place d'un pont normalisé sur la D 207 A, route de Chaumont, pour l'entrée d'un chemin rural avant la Ferme de la Chevêche. Estimation du coût 1 800 € TTC.

-Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'entrée du cimetière et rénovation du mur d'enceinte, ces travaux ont fait l'objet d'une demande de DGE et d'autre part 10 000 € de subvention seront apportés par Mr Patrice MARTIN-LALANDE au titre de la réserve parlementaire. Estimation du coût 33 000 € TTC.

-Le Maire précise que les candélabres de la rue des Puits ont été posés, ainsi qu les lampadaires, route de Montrieux pour un coût total de 4 700 € TTC.

Une demande concernant l'éclairage public a été formulée pour la rue des Roberdières, le Conseil donne un avis favorable à cette demande, mais décide par ailleurs de faire le point sur l'ensemble de l'éclairage public de la Commune.

-Après les travaux d'assainissement, la rue des Roses est en mauvais état, le conseil décide de faire établir plusieurs devis pour la mise en place d'un enrobé. Des devis estimatifs ont été établis pour la remise à niveau de la route de Bignolas. Coût 40 085 € HT et 1 140 € HT pour la rue des Chenelles.

-Concernant le ralentissement du flux routier pour la traversée du village et la sécurité de la sortie des écoles, le conseil décide de retarder de quelques semaines les essais envisagés et préconisés par le CAUE, pour faire établir des devis pour la mise en place de feux de circulation tricolores fonctionnant avec un radar réglé à la vitesse désirée. Une entreprise spécialisée

sera contactée dès que possible pour étudier cette possibilité et chiffrer cette dernière.

Le conseil est informé que la classe verte pour une école primaire aura lieu en 2007 du 1^{er} au 12 Juin au centre de montagne de Vars les Claux. Le conseil Général a fixé le coût journalier à 35,60 €. Le coût total par enfants sera de 429,60 €. Après en avoir délibéré le conseil décide de prendre en charge 329,60 € par enfants. Le solde de 100 € sera à la charge des parents. Le séjour en classe verte aura lieu tous les 2 ans.

Le Maire communique au Conseil les renseignements fournis par la mairie de Salbris, concernant la fourrière. Tout en étant favorable sur le fond, le conseil décide d'attendre que toutes les communes se prononcent, avant de prendre une décision.

Une délibération est prise pour la participation financière du comice agricole de Neung sur Beuvron qui s'élève à 722 €.

Le maire informe le conseil des premiers résultats du recensement. En 1999, la commune comptait 363 Habitants. En 2007, une première estimation dénombre 385 habitants et 47 résidences secondaires dont les résidents ne sont pas recensés sur la Commune.

A la demande de la directrice de l'Ecole, l'ADSL a été mise en place sur les 3 micros équipant les classes.

Le conseil se félicite que les cloches de l'Eglise sonnent de nouveau après les réparations effectuées par l'entreprise GOUGEON. Cette dernière a informé le Maire de la nécessité de changer le mécanisme de battement de la grosse cloche qui est âgé de 40 ans. Actuellement lorsque la cloche sonne à la volée, l'ensemble de la charpente est ébranlée. Le devis s'élève à 2 597,72 € TTC.

DU 12 AVRIL 2007

Examen et vote des comptes administratifs.

- Pour la commune, le compte administratif dégage un excédent cumulé de 143 982,65 €, réparti de la façon suivante : excédent de la section de fonctionnement de 130 302,24 €, excédent de la section d'investissement de 13 680,41 €.
- Pour le compte administratif de l'eau, celui-ci présente un excédent cumulé de 51 629,25 €, 45 672,42 euros en excédent de fonctionnement et un excédent de 5 956,83 € en section d'investissement.
- Pour le compte administratif de l'assainissement, un déficit cumulé de 16 299,01 €. Déficit de 6 680 € en fonctionnement et de 1 869,01 € en investissement pour l'année, auquel il faut rajouter le déficit cumulé de 2005 qui s'élève à 7 744,55 €.
- Le compte administratif de l'épicerie présente un excédent cumulé de 13 626,22 €. Pour la section de fonctionnement un excédent de 5 684,17 € et de 7 942,05 en excédent pour l'investissement.

- Pour la station service, le compte administratif présente un déficit cumulé de 252,63 €, reparti comme suit : excédent de 1 195,59 € en section de fonctionnement et un déficit de 1 448,22 € en section d'investissement.

Le conseil examine les documents relatifs aux 3 taxes directes locales et après en avoir délibéré, décide d'appliquer une augmentation de 1,5 % sur le total du produit fiscal, à savoir que le produit attendu par cette décision s'élève à 1302,00 €.

Examen et vote des budgets primitifs.

- Pour le budget de la commune, en section de fonctionnement les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 382 262 € et en investissement à 128 194 €
- Pour le budget de l'eau, équilibre des dépenses et des recettes pour 69 950 € en fonctionnement et de 40 327 € en investissement. Pour le budget annexe de l'assainissement, dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 40 972 € et à 20 489 € en investissement.
- Pour le budget de l'épicerie, dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 5 734 € et 19 334 € en investissement.
- Pour le budget de la station service, dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2 113 € et de 2 970 € en investissement.

DU 03 MAI 2007

Le conseil prend connaissance d'un devis de l'entreprise ROMELEC pour l'installation de feux tricolores pour la régulation de la vitesse sur la RD 925 sur la partie sud du village. Le montant de ce devis s'élève avec les options à 19 354,27 € TTC. Suite à cela, le Maire informe les membres du conseil de l'existence d'une circulaire de la sécurité routière sur l'utilisation de feux tricolores asservis à la vitesse, indiquant de ne pas utiliser la signalisation tricolore en dehors de son strict domaine d'application. Le maire indique, qu'en fin d'après midi, il a réussi à joindre Mr Jacques LLIBOUTRY, responsable de la Sécurité routière du département, afin d'avoir un avis parfaitement clair sur ce sujet et de permettre ainsi d'avoir le maximum d'informations. Selon Mr LLIBOUTRY, les feux tricolores sont réservés à gérer un flux de circulation et obligatoirement, doivent être installés à un carrefour. en aucun cas ces feux n'ont pour objectif de ralentir la vitesse et sont interdits pour les passages piétons. Suite à ces informations, ce projet est abandonné. Après un long débat, le conseil décide de mettre en place après l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, les essais de rétrécissement de chaussée prévus au départ sur la partie sud, avec le concours des services compétents de l'Unité Territoriale Sud et du Département.

Une réunion pour le comice agricole est organisée à Neung sur Beuvron le 09 mai, il est décidé d'envoyer un courrier à tous les artisans, entrepreneurs et commerçants pour une réunion le Mercredi 23 mai 2007 à la Salle des Fêtes,

afin que l'ensemble des forces vives du village puissent allier leurs efforts pour la décoration du stand de la Commune.

Le Maire informe le conseil des dernières décisions concernant la fourrière de Salbris, après en avoir délibéré et considérant que l'adhésion de la commune à ce projet est indispensable, le Conseil donne son accord. Le coût sera de 0,61 € par habitants pour la commune

Le conseil est informé que conformément à la loi, un contrôle de l'ensemble des assainissements non collectifs devra être effectué courant 2007. C'est la Communauté de Communes avec la création du SPANC qui a la compétence de cette opération et la prestation sera assurée par l'entreprise VEOLIA. Une réunion publique sera organisée à la Salle des Fêtes de la Marolle le Lundi 04 Juin 2007 à 19 Heures. Chaque personne concernée recevra une invitation.

DU 29 MAI 2007

Le conseil est informé que les travaux d'éclairage public du chemin des Roberdières seront entrepris dans la première quinzaine de juin. Pour les travaux du cimetière, tous les devis ont été signés et retournés aux entreprises, à savoir que la DGE concernant ses travaux sera de 25 % du montant HT.

Pour l'organisation de la cérémonie de l'appel du 18 Juin, le rendez-vous est fixé à la Mairie à 18H15 et sera suivi du défilé et de la remise de gerbes au monument aux Morts, un vin d'honneur à la Salle des Fêtes clôturera cette manifestation.

Le Maire fait part du compte rendu de la réunion du 23 mai pour la préparation du stand de la commune au comice agricole de Neung, le conseil donne son accord pour l'achat de deux coupes pour récompenser des exposants lors de cet évènement.

Le vote et l'attribution des subventions aux associations est reconduite. La liste sera, conformément à la législation en vigueur, affichée.

Concernant le projet de ralentissement sur la RD925 au sud du village, le conseil donne son accord pour l'achat de séparateurs rouge et blanc pour le balisage des essais. L'Unité Territoriale Sud a été contactée et est d'accord pour apporter son aide et ses conseils. Le maire prendra les arrêtés indispensables pour ce projet et informe le conseil de la possibilité de faire réaliser un relevé de vitesse sur 8 jours

DU 25 JUIN 2007

Le Maire informe que les travaux portant sur l'éclairage public du « chemin des Roberdières » sont prévus pour la semaine 26.

Concernant les travaux de voirie de la « Rue des Roses », 4 entreprises sont sollicitées. Le retour des plis est prévu le 19 juillet 2007 et la commission d'appels d'offres pour le 24 juillet.

Selon la tradition, la soirée du 13 Juillet est maintenue. 19h30, repas froid à la salle des fêtes, Retraite aux flambeaux, suivi du feu d'artifice et du bal gratuit.

Une réflexion est engagée sur une augmentation du prix de l'assainissement collectif, après en avoir délibéré, le conseil décide d'augmenter l'abonnement qui passe de 55 euros HT à 60 euros HT.

Le Maire donne le compte rendu de la visite de Mr HUREAU, responsable du service des Transports scolaires au Conseil Général suite à une demande de parents d'élèves souhaitant une prise en charge des élèves de la Maternelle pour Montrieux sur le parking de la Salle des Fêtes. Mr HUREAU est complètement opposé à cette proposition et précise que l'endroit de prise en charge actuel est pleinement sécurisé.

Pour le projet de ralentissement, le Maire informe le conseil de la parfaite collaboration avec l'Unité Territoriale Sud. Pour les mesures de vitesse, 4 cabinets ont été contactés, 2 ont répondu et c'est le cabinet STERELA qui est retenu. Le premier contrôle sera effectué durant une semaine avant la mise en place des essais et un deuxième pendant le rétrécissement de chaussée.

Le conseil décide d'attribuer une indemnité à l'instituteur, Mr David TRONSON de 124,80 € pour l'accompagnement des élèves en classe de découverte pour une période de 12 jours.

DU 08 OCTOBRE 2007

Dans le cadre de la réforme de l'urbanisme, prenant effet le 1^{er} Octobre 2007, le conseil donne son accord sur la délibération autorisant le maire à signer la convention avec la DDEA (*) pour la mise à disposition des services de l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant de la commune.

Le Maire informe le conseil que la commune étant dotée d'un P.O.S (*), les clôtures ne sont plus soumises à déclaration à compter du 1^{er} Octobre, sauf délibération décidant du contraire. Après en avoir délibéré, le conseil décide de prendre une délibération pour l'instruction des dossiers de clôtures afin de garder une véritable harmonie tel que le précise le règlement du P.O.S.

Le conseil est informé de la version définitive de la convention relative à la fourrière animale avec la commune de Salbris.

Le conseil décide d'augmenter d'environ 1,6 % le prix du repas de cantine scolaire, le repas Enfant passe de 2,56 € à 2,60 €.

Il est décidé de reconduire comme le veut la tradition le repas du 11 Novembre offert aux anciens du village, des devis seront demandés à deux traiteurs.

Le Maire informe des dernières démarches qu'il a eues avec Mr Chevrier de la DDEA concernant les problèmes sur le réseau d'assainissement. Mr Chevrier a consulté 3 entreprises pour une inspection par caméra du réseau. 2 ont répondu : une pour 6 009,90 € TTC et l'autre pour 7 815,86 € TTC. En accord avec Mr CHEVRIER, il est décidé dans un premier temps d'effectuer un certain nombre de contrôles par la Commune et d'essayer de localiser le défaut sur le réseau, avant de passer à l'étape suivante.

Suite à une demande d'un administré, le conseil donne son accord pour l'acquisition d'un panneau de rue pour la « Sente des Meuniers ».

Le conseil est informé que les travaux de voirie sur la « Rue des Roses » sont prévus pour la 1^{er} semaine de novembre ainsi que les importants travaux d'enrobés sur la RD 925 traversant le village en entier qui sont programmés dans la 2^{ème} quinzaine d'octobre 2007. Si l'impression des passages cloutés sera à la charge du Conseil Général, la remise à niveau des bouches à clés et des tampons d'assainissement sera facturée à la commune.

L'aménagement du zébra et des bornes, prévu à l'intersection de la RD.925 et de la « Rue des Roses » pour des raisons de sécurité sera réalisé la semaine 43 par le parc routier départemental.

Conformément aux décisions du bureau communautaire, la commune apportera sa contribution financière à l'école de musique intercommunale.

DU 30 OCTOBRE 2007

Le Maire précise au conseil que les travaux de revêtement d'enrobé sur la RD 925 sur toute la traversée de l'agglomération sont terminés, de même que les travaux de voirie de la rue des Roses, à la grande satisfaction des usagers.

Le zébra situé à l'intersection de la RD 925 et de la rue des Roses est terminé, il reste la pose des 7 bornes des travaux qui seront réalisés dès que possible.

Sur le devis demandé à 3 traiteurs pour le banquet du 11 novembre, un seul traiteur peut se rendre disponible pour ce repas, le conseil retient le menu à 25,50 €.

Pour l'organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre, le programme se déroulera de la façon suivante :

10 H 30 Messe à Villeny

11 H 30 Rendez vous à la Mairie de La Marolle, défilé et remise de gerbes au monument aux morts, vin d'honneur au Bar Restaurant du Marcassin et à

12 H 45 Banquet à la Salle des Fêtes

Le conseil donne son accord sur deux délibérations, l'une portant sur une modification des statuts du SIDELC (*) et l'autre sur des modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les indemnités prévues pour les comptables du Trésor Public, Mr Bascoul et Mr Chauvet, selon une répartition au prorata temporis, une délibération étant prise pour Mr CHAUVET le temps du mandat municipal.

DU 20 DECEMBRE 2007

Le rapport 2006 sur l'assainissement collectif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le conseil est informé du coût réel des travaux du cimetière dont le montant s'élève à 27 437,93 € HT, il a été obtenu 16 850 € de subventions soit 61 % du montant HT, il reste donc à la charge de la commune 10 587,93 €.

Sous le contrôle de la DDEA, deux devis, portant sur un contrôle caméra pour détecter la fuite sur le réseau d'assainissement collectif « Rue du Lotissement » sont examinés, l'un de la société S.3.C pour 935 € HT et le suivant de l'entreprise CRC pour 760 € HT. Ce dernier est retenu, l'intervention est prévue dans les jours prochains.

Le conseil donne son accord sur des travaux de voirie « Sente des Meuniers » avec la pose d'un avaloir relié au réseau d'eau pluviale afin de résoudre les problèmes d'inondations pénalisant une partie de cette voie et l'entrée du propriétaire Mr et Mme BROSSARD.

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil des Prud'hommes, qui souhaite le maintien à Romorantin du Tribunal d'Instance, suite à la réforme de la carte judiciaire, le résultat du vote est le suivant : 4 Pour et 3 Abstentions.

Concernant les boucles à vélo du Pôle d'excellence rural, le conseil regrette que le cabinet ALKHOS n'est pas consulté les élus des communes pour des tracés de certains chemins communaux.

Les dossiers de demande de subventions pour la DGE (*) sont à déposer au plus tard le 15 janvier 2008. Le conseil autorise le Maire à monter et déposer deux dossiers à la Sous Préfecture, l'un concernant le remplacement de toutes les huisseries extérieures des écoles et celles de la cantine scolaire du côté cour qui sont très vétustes, un double vitrage sécurisé permettrait de réaliser d'importantes économies de chauffage, l'autre portant sur les travaux de la voie publique destinés à réduire la vitesse des véhicules à l'entrée sud du village sur la RD 925, suite aux études et devis réalisés par l'U.T.S (*) de Romorantin. Il est prévu, que dès l'obtention du feu vert des services de la sécurité routière du Conseil Général, de l'U.T.S pour les arrêtés de circulation

et des panneaux de sécurité les essais avec les modules pourront être mis en place.

La date du vendredi 25 Janvier à 18 H 30 est retenue pour la cérémonie des vœux.

(*) Abréviations:

CAUE Cabinet d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

DGE Dotation Globale d'Equipement

DDEA Direction Départementale de l'Equipement et de

l'Agriculture

POS Plan d'Occcupation des Sols

SIDELC Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de

Loir-et-Cher

UTS Unité Territoriale Sud

ETAT CIVIL 2006/2007

Naissances

- Antonin, Henri, Michel CAVOY, né le 5 octobre 2006
- Eva, Léa LECERF, née le 24 octobre 2006
- Paul, Evan RETRO né le 30 janvier 2007
- Chloé, Chantal, Nadine, Aurore PAJON née le 20 février 2007
- Enguerend POURADIER né le 15 avril 2007
- Stanislas POURADIER né le 15 avril 2007
- Eva REHOUMA née le 04 mai 2007
- Alexis, Yohan BIZARD né le 24 juillet 2007
- Louna, Axelle, Louise BROSSARD, née le 01 août 2007
- Célia, Christiane, Paula CHRISTIAN-MAGLOIRE, née le 27 septembre 2007

<u>Mariages</u>

- HERPIN Dany & PIGET Dany, le 24 juin 2006
- LEJARD Lodevil & BERTHELEMY Agatha, le 15 juillet 2006
- MOIRE Christophe & DUBLED Jeannick, le 29 juillet 2006
- BENYOUCEF Omar & MENADJLIA Fadila, le 22 décembre 2007
- ROCHEDREUX Eric & JAMBU Marielle, le 02 juin 2007

Décès

- M. ASSELINEAU Jacques, le 27 février 2006
- Mme MASSE Marie-Josèphe veuve FOULONNEAU, le 09 mai 06
- M. GUERBOIS, Gérard, le 15 juin 2006
- M. CORNICHON Michel, le 21 septembre 2006
- M. VASLIN Léon, le 12 octobre 2 006
- Mme JOUHANNET Angéline veuve CHESNEAU, le 23 novembre 2006
- M. DURAND Gérard, le 05 mars 2007
- M. BOISTARD Didier, le 07 mars 2007
- M. ABRIDE Christian, le 19 mars 2007
- M. FERRANT Gilbert, le 19 mars 2007
- Mme BARBIER Nadège veuve CORNICHON, le 17 avril 2007
- Mme ROGARD Joséphine veuve BOUGUEREAU, le 17 avril 2007
- POURADIER Stanislas, le 24 avril 2007
- Mme JAHAN Mauricette veuve CHESNE, le 25 mai 2007
- POURADIER Enguerend, le 11 juillet 2007
- Mme LELU Simone veuve PICHENS le 03 septembre 2007
- M. CHESNEAU Claude, le 13 septembre 2007
- Mme BERNARD Claude veuve ABRIDE, le 18 octobre 2007
- M. HIRON Guy, le 08 novembre 2007
- M. FANTONI Joseph, le 20 décembre 2007

Décès à La Maison de Retraite

- Mme MAINCION Simone veuve AUVRAY, le 17 janvier 2006
- Mme CHERAMY Paulette veuve SALLE, le 23 janvier 2006
- Mme ASSELINEAU Marceline, épouse GOUBY, le 07 février 2006
- Mme GIRARD Odette, le 13 mars 2006
- Mme VANNEAU Eugénie veuve GUIN, le 17 juillet 2006
- Mme MARIA Lucienne veuve PLISSON, le 29 janvier 2007
- Mme ROBUSSIER Madeleine veuve CHARPENTIER, le 19 mars 07
- Mme LUMIER Andrée veuve BARBARY le 02 avril 2007
- Mme RIVIERE Denise veuve TOUCHET, le 30 avril 2007
- Mme LEDOUX veuve COUETTE, le 31 août 2007
- M. JAMET Gérard, le 12 novembre 2007
- Mme CHAUSSET Mauricette veuve BOUYER, le 15 novembre 2007
- M. ROBIN Roger, le 12 décembre 2007
- Mme CHAUSSET Jeanne veuve GROSBOIS, le 31 décembre 2007

Urbanisme

2006: 10 permis de construire

5 certificats d'urbanisme 19 déclarations de travaux

13 notes de renseignements d'urbanisme

2007:

10 permis de construire5 certificats d'urbanisme13 déclarations de travaux

2 notes de renseignements d'urbanisme

Petit rappel des règles d'urbanisme :

Toutes constructions de moins de 20 m2 (Exemple : abri de jardin, à bois, véranda...) une modification extérieure d'un bâtiment (porte, fenêtre...), un ravalement, une toiture, sont soumises à une déclaration préalable ainsi que les clôtures (Attention : Les clôtures en bordure d'une route départementale ou d'une voie communale sont obligatoirement soumises à une demande d'alignement).

Pour toutes autres réalisations ou construction de plus de 20 m2, un permis de construire est obligatoire.

La mairie est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, et vous apportez tous les conseils nécessaires

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants :

M. ADELRAHMAN Hani

M. BACKELAND Jacques

M. et Mme BEN BOUAZZA Hassan

M. et Mme BROSSARD Sébastien

16 rue des Ecoles

1 rue des Ecoles

2 rue des Ecoles

Sente des Meuniers

M. et Mme DURAND Anthony Le Taillevert M. MAGLOIRE Franck Mle CHRISTIAN Edwige L'Evangile

M. MEYNARD René 15 chemin des Roberdières

M. PORNIN Florian et Melle SILLY Aurore
M. ROBIN et Melle BIGOT

13 rue de la Grotte
Route de Beaugency

L'ECOLE, LA CANTINE et LA GARDERIE

« Depuis déjà deux rentrées scolaires les effectifs du regroupement Montrieux / La Marolle sont stables : 86 enfants inscrits à la rentrée 2006, 87 en 2007. De même, l'équipe enseignante est la même depuis plusieurs rentrées dans les deux écoles.

En juin 2007, les élèves de CM sont partis, avec leur enseignant Mr TRONSON en classe verte à Vars les Claux. La classe verte a maintenant lieu tous les 2 ans de manière à ce que tous les enfants qui poursuivent leur scolarité à La Marolle, puissent en bénéficier. Il est à noter l'effort financier important que font les deux communes de notre regroupement pour que le coût de cette classe verte soit minime pour les familles.

La fête de fin d'année a eu lieu le samedi 30 juin 2007 à La Marolle, et nous remercions encore tous les élus, les parents et les enfants pour leur participation.

Cette année scolaire 2007-2008, les enfants du CE participent à l'opération « Fréquence Grenouille » .C'est un projet pédagogique proposé par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre. Il sensibilise les enfants à l'importance de la préservation des zones humides, qui sont nombreuses dans notre région. Les CM, eux, ont un projet « randonnée vélo et pêche » qui trouvera sa conclusion mi-mai par une rencontre avec les CM2 de Lamotte-Beuvron à l'étang d'Yvoy le Marron. Et pour finaliser toutes ces activités de l'année, l'école entière se rendra mi-juin à l'Aquarium de Touraine.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 29 juin à Montrieux pour notre kermesse de fin d'année, votre présence et votre participation nous feront plaisir à tous. »

A bientôt La directrice N.BERT En 2007, 35 repas par jour, en moyenne, ont été préparés et servis par Bernadette, en se préoccupant de l'équilibre alimentaire et des goûts de nos enfants. Le planning mensuel des repas est consulté par une commission. Le repas journalier étant payé 2,56 € à la rentrée 2006, est passé à 2,60 € depuis Octobre 2007. Une facturation mensuelle est éditée à chaque parent par la mairie en fonction du nombre de repas pris par l'enfant dans le mois. Concernant la cantine de Montrieux, le repas est également à 2,60 € et les tickets sont disponibles à la mairie de Montrieux toute la semaine et à l'école le lundi matin.

Nous avons une pensée pour Mme Claude ABRIDE, ancienne conseillère municipale de La Marolle qui nous a quittés en Octobre dernier. Elle s'occupait avec dévouement de la gestion de la cantine.

La garderie de Montrieux accepte tous les enfants scolarisés du regroupement La Marolle – Montrieux, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 9h et 16 h30 à 19h; pas de garderie les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Chaque parent doit prévoir le goûter de son enfant.

Pour les enfants qui restent à la garderie régulièrement, le règlement se fait mensuellement par le biais de la Trésorerie de Neung s/ beuvron qui envoie un titre exécutoire aux parents.

Tarifs:

	Matin OU Soir	Matin ET Soir
1 enfant	18 €	25,50 €
2 enfants	25,50 €	38 €
3 enfants	34 €	49 €

Pour les enfants qui fréquentent occasionnellement la garderie, le règlement se fait le jour-même, soit 2,55 € par enfant.

Les Commerçants et Artisans de la Commune

COMMERCES

Epicerie, Journaux	BIANCHI Josette	02.54.83.71.96
Bar	Le Marcassin	02.54.83.65.38

ARTISANS

Aliments animaux,	Ets PISIER	02.54.83.63.01
céréales, engrais	SA BARBARY	
Elevage de Gibiers	BARBARY Dominique	02.54.83.68.03
Elevage de Gibiers	GRIVEAU Sébastien	02.54.83.77.62
Carburants, Dépannage,	GOUINEAU Jean-	02.54.83.72.91
Réparations, Vente neuf	François	
et occasions		
Contrôle technique	TULOUP Thierry	02.54.83.76.36
filières alimentaires		
Entraîneur de chevaux	CHAUVE Jean-François	02.54.83.72.72
Maçonnerie	TRESSOUS Daniel	02.54.83.64.51
Paysagiste	BERTHIER Laurent	02.54.83.67.48
Reflexologie	SAINT OUEN Martine	02.54.83.77.08
Serrurerie, Portails,	DURAND Denis	02.54.83.70.65
Vérandas		
Taxi	LEYET Nicolas	02.54.83.74.92
(CROUY S/ COSSON)		
Taxidermiste	BARBARY Damien	02.54.83.65.95
Terrassement	ABRAHAMSE Gérard	02.54.83.70.18
Travaux agricoles	CRESPEAU Fabrice	02.54.83.66.56

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'U.N.R.P.A.

« Certes la section de La Marolle ne compte plus que 70 adhérents et 5 bienfaiteurs fidèles mais elle « tient » toujours !

Deux raisons peuvent expliquer cette baisse d'effectifs :

- La disparition de plusieurs chers vieux amis, piliers de l'association.
- L'hésitation des nouveaux retraités à nous rejoindre, les deux lettres « P.A » les font-ils fuir ? Toute personne majeure peut être accueillie par notre association.

Depuis la parution du dernier bulletin municipal, voici les activités qui ont eu lieu :

- Le traditionnel banquet gratuit au mois d'Avril, apprécié de tous.
- Le Club, chaque premier mercredi du mois (sauf en Août), rencontre amicale de 14h des joueurs de belote et autres jeux.
- Des spectacles : Au Zénith d'Orléans « Holidays on ice »

A Chécy: « Le Danube de Sissi »: Costumes chatoyants et musique classique pour les mélomanes et « La route de la Soie » : merveilleux voyage à travers 13 pays sur les traces de Marco Polo, Spectacles suivis d'un dîner au restaurant de La Marolle pour ceux qui le souhaitaient.

- Présentation de ses collections par la maison Arthur Confort, repas gratuit.
- Concours de belote. »

Anita LOGEOIS

Quelques manifestations prévues fin 2008 :

Concours de Belote le Samedi 20 Septembre où sont attendus de nombreux participants.

Journée rencontre à la Ferté St Aubin : Samedi 15 Novembre 2008. Assemblée Générale qui présentera les statuts.

Bureau:

- Présidente : Madame LOGEOIS Anita

1ère Vice Président : Monsieur JOUHANNET Jacky
 Secrétaire : Madame JAFFRE Jacqueline
 Trésorier : Monsieur MENUET Roland
 Trésorier Adjoint : Monsieur FERRIERE Bernard

LE COMITÉ DES FÊTES DE LA MAROLLE-EN-SOLOGNE

« Le Comité des Fêtes de la Marolle remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, les adhérents, tous les bénévoles et l'ensemble des habitants de La Marolle qui le soutiennent dans ses différentes manifestations.

2007 a été une année de continuité dans nos activités, au sein du bureau.

La randonnée du printemps qui est abandonnée pour un temps, est remplacée par le 1^{er} concours de boules qui a eu lieu en septembre sous un soleil magnifique : 33 équipes se sont affrontées dans la bonne humeur et la convivialité. Ce concours est renouvelé pour l'année 2008.

Concernant les 2 lotos, les joueurs sont toujours aussi nombreux.

Le barbecue du mois de juin a rassemblé, avec succès la population et leurs amis, autour du chanteur Brice ROMAIN.

Le vide grenier et la bourse d'échange ne cessent de prendre de l'ampleur avec plus de 70 exposants.

Le bénéfice de toutes les manifestations nous a permis de renouveler notre participation financière au feu d'artifice du 13 juillet (300€).

A l'automne, Monsieur Guy BOULAY a passé le relais à Madame Marilyne THIL. »

La cotisation annuelle reste inchangée à 5€ par personne.

<u>Dates des prochaines manifestations 2008 :</u>

Vide grenier et Bourse d'échange 31 août Concours de Boules le 07 septembre Loto le 22 novembre

Le bureau et les membres :

Présidente : Maryline THIL

1^{er} Vice Président : Jean-Jacques DELAITRE

2ème Vice-Présidente: Malika METRA
Secrétaire: Sylvie GOUINEAU

1er Secrétaire Adjoint: Olivier MARDESSON
2è Secrétaire Adjointe: Céline VISOMBLIN

Trésorier: Alain THENOT Trésorier Adjoint: Yves VENON

Gérard ABRAHAMSE Patrick BOUR

Christophe CAVOY Fabrice CRESPEAU

Denis DURAND Eric FASSOT Jacky GERBAUD Régis LELIEVRE

SECTION UNC-AFN DE LA MAROLLE

« L'Assemblée Générale de notre association s'est tenue le 15 Février 2008. Nous rappelons ci-après la composition du bureau de la section :

Président : Claude HUBERT Vice – Président : Marcel CHEREAU Secrétaire : Samuel BARBARY Trésorier : Guy SOUTIF

A l'issue de la Cérémonie Commémorative du 8 mai 1945, le Diplôme des 20 ans de bons et loyaux services en tant que porte-drapeau a été remis à notre ami Claude VISOMBLIN. La médaille correspondante lui sera offerte très prochainement.

Le Congrès Départemental de l'UNC-AFN a eu lieu à SALBRIS le 18 mai dernier sous la présidence de Madame La Sous-Préfète. Six cent trente personnes (adhérent et épouses) étaient présentes à cette réunion. Le Congrès 2009 aura lieu à MONDOUBLEAU le 7 Juin.

Notre traditionnel concours de belote se tiendra le Samedi 29 Novembre prochain. De nombreux lots attendent les participants.

Les portes de notre association sont ouvertes à tous, jeunes, anciens, conseillers... Venez nous rejoindre pour reprendre le flambeau et assurer la continuité de notre association. »

Marcel CHEREAU



Les photos sont disponibles à la mairie.

LA GOUJONNETTE

Le bureau est en cours de restructuration pour 2008.

«L'Association qui est composée d'une partie d'élus du Conseil Municipal et de bénévoles motivés, passionnés par la pêche. Chaque année, un ré empoissonnement de carpes, gardons et quelques tanches.

L'ouverture de la pêche a lieu entre fin mars - début avril avec un lâché de truites où chacun peut se restaurer à la buvette autour du barbecue.

Dès 8 heures, de nombreux pêcheurs passionnés se sont retrouvés autour de l'étang communal pour taquiner truites, carpes et gardons. Puis tout au long de la saison, les pêcheurs peuvent se retrouver dans ce cadre agréable.

Tarifs hors journée d'ouverture :

5 \in la journée pour 2 lignes et 2,50 \in la journée pour les enfants de moins de 12 ans les 2 lignes.

L'abonnement annuel est de 45 € pour les habitants de la commune et 55 € pour les personnes hors de la commune.

Les cartes de pêche sont en vente à l'épicerie et au bar du MARCASSIN. Bonne pêche... ».

Eric FASSOT, Trésorier

LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Pendant un après-midi d'Août 2007, le jury composé de Mme Marie-Thérèse LEGOURD et Mr Claude JANVIER de NEUNG SUR BEUVRON a parcouru les rues de notre village et de ses abords, pour déterminer les prix du concours des maisons fleuries

Les prix et diplômes ont donc été remis comme d'habitude à la cérémonie des Vœux 2008, tous les lauréats ont reçu un diplôme et les 5 premiers prix ont reçu d'un bon d'achat offert par la municipalité, à retirer « Aux jardins de Sologne » à LA FERTE BEAUHARNAIS

Le Comité Départemental du Tourisme a offert un petit cadeau au 1er prix.

Toutes nos félicitations à toutes et tous, et nous pouvons seulement vous encourager à fleurir votre extérieur, pour le plaisir.

Prix

1^{er} Prix : Mme et M Bernard THIL

2ème Prix : Mme et M. Claude VISOMBLIN 3ème Prix : Mme et M. Paul BOTHEREAU 4ème Prix : Mr et Mme Bernard FERRIERE

5^{ème} Prix : Mme Maryse BOTHEREAU et Mr Xavier GERBAUD

Diplômes

Mr et Mme Laurent MASSICARD Mr et Mme Joseph BRIANDT Mr et Mme Gérard THIOU (Route de Montrieux) Mme Antonia VERRET Mr et Mme Jacky GERBAUD

Comme chaque année, le 1er prix est hors concours pour l'année suivante

MÉDAILLES D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALES, MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL, ET MÉDAILLES DE LA CROIX DES COMBATTANTS

Diplôme du Mérite Agricole

Lors du Comice Agricole de NEUNG SUR BEUVRON qui a eu lieu le 30 Juin 2007, des récompenses ont été remises aux salariés agricoles du canton.

Les médaillés qui ont exercé à La Marolle sont:

- Or: Mr Jean GOUINEAU pour 40 ans
- Mr Joël BOUQUIN pour 33 ans.
- Argent: Mr Pascal TESNIER pour 23 ans,

En remerciements de leurs loyaux services.

Médaille d'honneur du travail

Le 14 juillet 2007, Madame Murielle BARBARY a été décorée de la médaille d'Argent pour ses 20 ans passés au sein du CREDIT AGRICOLE Val de France.

Si vous souhaitez recevoir cette honorable distinction, veuillez prendre contact avec la mairie

LES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement et le traitement des Ordures Ménagères est assuré dans notre Commune par le S.M.I.C.T.O.M.(Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Lamotte-Salbris (23 Communes – 32 000 habitants):

- Les sacs **noirs** sont ramassés le mercredi matin,
- Les sacs **jaunes des emballages recyclables triés**, le jeudi matin vers 5h30 6h tels que emballages en carton, bouteilles et flaconnages en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier et aluminium, conformément aux instructions mentionnées sur les sacs.
- Le ramassage des **encombrants** qui s'effectue au porte à porte, dorénavant tous les trois mois mais toujours le 2è mercredi du mois, est prévu les mercredi <u>9 juillet</u> et <u>8 octobre 2008</u> (les sortir pour 7 h).

Ne sont pas pris :les démolitions, les grillages en vrac, les pneus, les huiles de vidange, les batteries (voir votre fournisseur), ainsi que les tôles fibro-ciment (déchets amiante).

De plus, sont à votre disposition :

- des containers à journaux et magazines, à verre et à cartons à l'entrée de la rue des Chenelles et pour les piles en face du Bar « Le Marcassin » où nous vous demandons de ne pas mettre ces déchets hors des containers, pour garder l'accès le plus propre possible.

- La déchetterie de LAMOTTE (Route de Chaumont) ouverte :

	HIVER (16/09 au 31/03)	ETE (1/04 au 15/09)
Mardi	8 h à 12 h	8 h à 12 h
	13 h 30 à 17 h 30	13 h 30 à 18 h
Vendredi	13 h 30 à 17 h 30	13 h 30 à 18 h
Samedi	8 h à 12 h	8 h à 12 h

Déchets ménagers spéciaux comme les piles, batteries, peintures, solvants, huiles de vidanges, férailles, végétaux, cartons, palettes, pneus, déchets à base d'amiante (en petites quantité) des particuliers uniquement.

- et la plate-forme de VILLENY pour les déchets verts tels que tonte de gazon, feuilles et branchages.

Rq: Les habitants de La Marolle n'ont pas accès aux déchetteries de NEUNG SUR BEUVRON et DHUIZON car elles dépendent du S.I.E.O.M de MER.

Nous vous conseillons de continuer d'apporter le plus grand soin au tri, afin d'éviter une augmentation importante de la taxe.

L'édito n°3 contenant le planning des collectes du 2ème semestre 2008 et recommandations du SMICTOM qui va vous être distribué prochainement, est à votre disposition à la mairie, ainsi que les sacs jaunes.

Contact: SMICTOM de Lamotte - Salbris

Zone des Louatières – BP 5 – 41600 NOUAN LE FUZELIER

Tel: 02 54 88 74 03

<u>Smictom.lamotte-salbris@wanadoo.fr</u> www.smictom.lamotte-salbris.com

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS

Aujourd'hui, la Communauté de la Sologne des Etangs (créée en 2001 dont le siège est à « Villemorant » à NEUNG S/ Beuvron) regroupe 11 communes: Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, La Marolle-en-Sologne, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre, Veilleins, Vernou-en-Sologne, Villeny et Yvoy-le-Marron, soient un peu plus de 7.000 habitants sur 55.000 hectares.

Quelque soit l'importance de la population, chaque commune dispose de 3 élus au Conseil Communautaire.

Financée par la taxe professionnelle qui est reversée, en partie aux communes membres, cette structure a plusieurs compétences (sociale, économique, touristique ...)

L'ECOPARC:

Situé sur le domaine de Villemorant, l'ECOPARC est une pépinière d'entreprises qui permet de les soutenir à leur création, en proposant à la location, des bureaux ou bâtiments avec des services tels que photocopieuse, téléphone, internet, affranchissement du courrier. Les entreprises bénéficient d'exonérations sociales et fiscales importantes.

Ainsi, le site regroupe 170 emplois.

Actuellement, la Communauté de Communes rénove le bâtiment « la Longère » (précédemment occupé par l'entreprise FACADE 41) et une petite bâtisse « Dupleix » afin d'accueillir d'autres entreprises, en location et viabilise plusieurs terrains sur le site d'ECOPARC, pour la vente.

Travaux faits:

- La Communauté a déjà mis en place le fléchage d'itinéraires à travers les forêts de la Communauté dont les plans sous forme de dépliants sont à votre disposition à la Mairie. Ces derniers ont été distribués à tous les foyers communautaires dès leur parution.
- Elle a la compétence du SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif).

Les diagnostics des installations existantes ont été effectués sur toutes les communes dont le compte-rendu doit être remis d'ici septembre.

La communauté contrôle également la conception et la réalisation des nouveaux assainissements individuels.

- La Maison du Cerf a été ramenée sur la Commune de Villeny (auparavant à Ligny Le Ribault, Loiret).

Projets:

Actuellement, elle étudie le projet de Pierre & Vacances sur le site de Veillas à Dhuizon. Rien n'est encore bien arrêté.

Cependant, le projet de la nouvelle maison de retraite située sur la commune de Neung-sur-Beuvron avance.

La conception du nouvel EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) intercommunal, étudiée pour répondre aux mieux aux besoins des personnes âgées accueillies et pour améliorer les conditions de travail du personnel, va permettre une prise en charge de qualité des résidents, en un lieu chaleureux, convivial et vivant.

La construction avance plutôt bien. Les chambres témoins seront terminées en Juin et les travaux de la première unité seront achevés fin Juillet au plus tard ; l'ouverture étant prévue en Janvier 2009. Afin de préparer au mieux le déménagement, une réunion d'information sera proposée aux résidents des maisons de retraite de Neung et La Marolle et à leur famille, en Octobre 2008. Depuis le 1^{er} Janvier 2008, le CIAS (Conseil Intercommunal de l'Aide Sociale) qui gèrera ce nouvel établissement, prend en charge le MAPA de Dhuizon.

LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

L'Association Multimédia

L'objectif est de favoriser et donner l'accès aux nouveaux outils technologiques à toutes les tranches de la population de la Communauté de Communes (scolaires, demandeurs d'emploi, retraités...) afin d'éviter un fossé numérique entre la ville et la campagne, entre les classes aisées et celles plus modestes.

Le matériel a été acquis par la Communauté de Communes avec une subvention de 80 % par la Région Centre. Depuis 3 ans, l'Association « M.S.D.E » s'occupe de la gestion, l'emploi et rémunération de la formatrice, Mlle Aline BARBEROUSSE.

Aujourd'hui, 11 salles sont tenues et animées par la formatrice, et des bénévoles. La cotisation annuelle (1er Octobre au 30 Septembre suivant) étant de 40 € pour adulte résidant dans la Communauté, 50 € pour adulte hors Communauté et 10 € par enfant, permet d'accéder à toutes les salles Multimédia de la Communauté.

La fréquentation varie d'une année à l'autre de 100 à 135 adhérents et une centaine d'élèves de primaires des écoles de NEUNG, DHUIZON et VILLENY bénéficie d'une formation offerte par Aline, pendant 6 h par semaine.

A La Marolle, la salle Multimédia mise à la disposition par la Commune depuis Mai 2005, dispose de 4 ordinateurs avec Windows XP et une connexion Internet, une imprimante, un scanner et depuis Décembre 2005 l'ADSL.

La formation est assurée le jeudi de 10h 45 à 12h15 ; le planning est à votre disposition à l'entrée de notre salle.

Nous avons une pensée pour Mr Christian ABRIDE, responsable de notre salle Multimédia, qui nous a quittés en 2007. Bénévole, il proposait un créneau d'ouverture de la salle en complément des cours dispensés par Mlle BARBEROUSSE.

<u>Contacts</u>: Mr Roger CHARPENTIER (Président): 02 54 88 00 60 Mme Véronique LELOUP (Trésorière)

Site: sologne.multimedia@laposte.net

Ecole de Musique de la Sologne des Etangs

L'école qui a été créée à l'initiative des Sociétés Musicales de Dhuizon, de Neung sur Beuvron et de Saint Viâtre avec le soutien de la Communauté de Communes, achève sa 2è année d'existence. (Les premiers cours ont débuté en Octobre 2006).

Le principal objectif est d'apporter aux enfants et adultes de la Communauté de Communes, une formation musicale de qualité accessible à tous, permettant d'intégrer un orchestre ou un groupe.

Cependant, les cérémonies officielles et les animations restent du ressort des Unions Musicales de Dhuizon et St Viâtre et de la Société Musicale de Neung.

Dispensée par des professeurs diplômés, cette formation qui est sur 8 niveaux correspond aux programmes de la Confédération Musicale de France avec les instruments tels que flûte, clarinette, trompette, saxophone et batterie. Des séances d'éveil sont proposées aux enfants de 4 à 6 ans.

Les cours sont individuels en instrument (choisi par l'élève dès la 1ère année de formation) à raison d'une demi – heure par semaine et collectifs en solfège pendant un heure hebdomadaire

Les instruments de musique seront présentés à partir de Septembre prochain dans toutes les écoles avec l'accord des enseignants sur les 2 années à venir.

En cette 2è année d'activité (2007/2008), il y a 39 élèves dont 6 adultes et 8 enfants en éveil musical. La Marolle a 4 élèves dont 1 enfant en éveil musical.

Tarifs trimestriels 2007/2008: Résidant de la Communauté de Communes :

Solfège + instrument : 90 €

Solfège seul : 50 €
Eveil musical : 50 €

- Perfectionnement : 60 €

Location annuelle d'instrument : 80 €

Cotisation d'adhérent obligatoire : 2 €

D'où participation annuelle de la famille : 270 €

Le coût annuel 2007 d'un élève a été de 700 € pour l'Association Communautaire. Une baisse est souhaitée pour 2008.

<u>Contacts</u>: Mr J-François GIRARD : 02 54 83 64 56 Mr Robert GARNIER: 02 54 98 33 86 Mr Guy BRULE: 02 54 88 48 53

Le TCSE, Tennis Club Sologne des Etangs

Que de chemin parcouru depuis sa création en Septembre 2003, Le TCSE regroupe tous les licenciés de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, soient 200 licenciés environ.

Maintenant, sont à la disposition des joueurs, trois courts couverts (le gymnase de Neung et deux salles spécifiques au Tennis (Dhuizon et Millançay)) et 10 courts extérieurs (Millançay, La Ferté Beauharnais, Vernou, Yvoy, 2 à Dhuizon, 2 à St Viatre et 2 à Neung s/Beuvron).

Les structures permettent à toutes et tous, quel que soit le niveau et l'âge, de trouver sa place (tennis de compétition, de loisirs, en famille) tout en progressant selon l'envie.

Grâce au nombre croissant de licenciés, un moniteur diplômé d'état, Thomas, dispense des cours plus techniques. Il se rend également dans chaque école (cette année : Vernou, Millançay et Dhuizon) pendant deux mois afin d'initier les enfants à la pratique du tennis. Ainsi, certains reprennent des cours en dehors du cadre scolaire.

Le collège de Neung sur Beuvron est contacté pour mettre en place une coopération sur le thème du Tennis.

Ainsi, afin de développer l'action envers les jeunes, sont prévus:

- Un stage pendant la semaine du 7 au 11 Juillet 2008.
- Une journée Tournois des Familles le 7 Juin 2008.
- Un Engagement de 2 équipes jeunes (11-12 ans et 12-13 ans) aux championnats été et hiver.

En améliorant le jeu et la pratique du tennis, les résultats sont en nette progression pour toutes les équipes masculines et féminines participant aux différents championnats (été, hiver, corporatif), en représentant notre Communauté de Communes.

Deux tournois sont organisés:

- féminin (depuis 3 ans) : début Septembre
- et masculin (1ère année): 14 Juillet 2008.

Pour plus d'information :

- un livret est mis à votre disposition à la mairie,
- Consultation du club à côté de chaque terrain.
- Contacts: Mr William BEAUDOIN (Président): 02 54 96 66 15

Mr Jean-Michel BLIN: 06 87 16 30 24 Mlle Laëtitia MARION: 02 54 76 00 71

Pour notre Commune: Mme Annette GUILLET: 02 54 83 68 10

Site: http://tcssolognedesetangs.free.fr

Le badminton Loisir Sologne des Etangs:

Créée depuis septembre 2001, l'Association compte 30 adhérents.

Les entraînements ont lieu au gymnase de Neung sur Beuvron tous les lundis de 18 h à 21 h et des rencontres se font avec Lamotte-Beuvron, Salbris et Vierzon.

Pour toute autre information, il y a le site de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : www.sologne-des-etangs.fr.

Contacts: 02 54 83 62 69

Le basket Club Sologne des Etangs :

Les entraînements se font au gymnase de Neung sur Beuvron. 3

équipes : Baby-Basket : 4 à 6 ans

Mini-poussins(e)s: 7/8 ans Minimes filles: 13/14 ans

Contacts: 02 54 83 65 59

ACTUALITE 2007

LE COMICE AGRICOLE

Après 10 ans d'attente, notre canton a accueilli sur la Commune de Neung-sur-Beuvron, les 30 Juin et 1^{er} Juillet 2007, le Comice Agricole qui a mis à l'honneur le tourisme, l'élevage et l'agriculture de notre belle Sologne.

Ainsi, les visiteurs ont pu admirer une multitude d'animaux : équins, bovins, ovins, caprins, porcins, lapins, volailles, gibiers et diverses productions.

Malgré un temps humide, le Comice a eu un vrai succès, 11.000 visiteurs ont découvert ou revécu l'ancienne époque grâce à une batteuse de 1925, le débardage à cheval, l'attelage de bœufs, les vieux tracteurs mais aussi nos nouvelles machines sophistiquées, la fabrication des brémailles.

L'animation a été assurée par la Société Musicale de NEUNG, le Rallye Trompes Noviodunois et un groupe de danseurs folkloriques accompagné d'un accordéoniste.

Chaque commune a eu l'occasion de présenter le savoir-faire de ses entrepreneurs et artisans, ses associations. Pour mettre en valeur le stand de La Marolle :

- Mr Denis DURAND a exposé une forge avec une enclume.
- Mr Gérard ABRAHAMSE a créé en miniature un étang avec du matériel.
- Mr Fabrice CRESPEAU a exposé des photos de son matériel et d'un chantier effectué.
- La SA BARBARY-PISSIER a présenté des petits sacs de différentes céréales.
- Mr Daniel TRESSOUS a présenté des photos de vielles maisons solognotes restaurées.
- Mr Frédéric JAFFRE a présenté les différents produits de son exploitation sous forme de dépliants et plaquettes.
- Mr Dany HERPIN a exposé les conserves d'asperges de sa production.
- L'EARL « La Griveaudière », a présenté son élevage à l'aide de photos et de dépliants.
- Mme SAINT OUEN, a présenté son activité en l'expliquant aux personnes intéressées.
- Le Garage GOUINEAU avait mis à disposition des prospectus sur son activité.
- Mr Laurent BERTHIER a effectué la décoration paysagère du stand, avec des anciens outils prêtés par Mr Bernard FERRIERE, (bénévole pour tenir le stand).
- Le Comité des Fêtes et l'UNRPA ont présenté leur activité sous la forme de photos.

Notre Commune a participé à la hauteur de 722 €.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il a été effectué sur notre commune du 18 Janvier au 17 Février 2007 par Mme Séverine CRESPEAU.

Nous pouvons analyser la situation au moyen des tableaux et graphiques entre 1999 et 2007 ci-après, qui viennent de parvenir à la Mairie.

INFOS DIVERSES

> Mairie

La mairie est ouverte le lundi et jeudi de 14h à 19h. et le vendredi de 9h à 12h.

Le Maire tiendra à partir du mois de septembre prochain, ses permanences ces mêmes jours ou sur simple rendez-vous.

Un site internet a vu le jour : http://la marolleensologne.e-monsite.com/ Ce site a pour but de vous informer sur la vie de notre village, de faire connaître celui-ci et de communiquer. Si vous désirez être présent sur celui-ci ou apporter votre contribution à la vie du site, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

> La Poste

La Poste est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h, les mercredis de 9h30 à 11h30.

L'agence postale communale est fermée le samedi.

A noter qu'à partir du 1^{er} novembre 2008, les horaires seront les suivants : 9h15 à 11h45 pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 9h15 à 11h15 les mercredis.

EDF: interlocuteur privilégié de notre secteur : M. Thierry COURREGE au 02 54 74 91 20 ou 06 99 18 90 13 en cas d'urgence.

Contacts utiles

- Conciliateur de justice, Jacky DABARRE Canton de Neung-sur-Beuvron Permanence le 3ème jeudi de 9h à 11h Maison des Associations de Neung Tél: 02.54.83.63.38 (Mairie)

- Point d'accès au Droit

Place du Château (dans le tribunal d'Instance) 41200 Romorantin Ouvert de lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Tél : 02.54.96.97.85

- Maison de la Justice et du Droit

Rue Jean Bart, 41000 Blois Ouvert de lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Tél: 02.54.45.16.16

- <u>Permanence de l'Assistante Sociale</u>: Unité de Prévention et d'Action Sociale (UPAS) de Romorantin : 02 54 95 17 80, sans rendez-vous.

A la Mairie de Neung s/ Beuvron, tous les mardis de 9h 30 à 12 h. Et à Dhuizon, 2 Route de Blois, tous les jeudis matin de 10 h à 12h.

- <u>Consultation enfantile</u> (de la naissance à 6 ans) : A Dhuizon : une fois par mois ou téléphoner au 02 54 95 17 80

Tarifs Location de la Salle des Fêtes

A compter du 1er Juin 2008 sauf réservations antérieures:

Le montant du loyer dépend de la saison, du locataire (Association ou particulier, habitant la commune ou pas), et de l'occasion:

	ETE	HIVER
	(1 ^{er} Mai	(1 ^{er} Octobre
	au 30 Septembre)	au 30 Avril)
Association	90 €	110 €
Marollaise	à partir de la 2è location	A partir de la 2è location
(*)	annuelle	annuelle
Habitant	Vin d'honneur : gratuit	Vin d'honneur : gratuit
Marollais	Autre manifestation: 180 €	Autre manifestation : 220 €
Habitant	Vin d'honneur : 40 €	Vin d'honneur : 60 €
extérieur	Autre manifestation: 240 €	Autre manifestation : 300 €

(*) Pour les associations de la commune, la petite salle est prêtée gratuitement toute l'année pour les réunions

<u>Caution</u>: une caution de 250€ est demandée, sauf pour les associations présentant une assurance Responsabilité Civile organisateur de fêtes.

Le règlement intérieur est actuellement revu.

La salle des fêtes dont la capacité maximale est fixée à 120 personnes par la Commission Préfectorale de Sécurité, est louée avec la cuisine qui dispose d'un évier à 2 bacs, d'un réfrigérateur et une cuisinière mais sans vaisselle et couverts.

Remarque: Des bancs, tables et tréteaux peuvent être prêtés gracieusement aux habitants de La Marolle en échange d'un reçu. S'adresser à la mairie.

Pour garder de bonnes relations avec tous vos voisins, voici quelques règles à respecter.

Concernant les bruits : tronçonneuse, tondeuse, travaux de bricolage etc..., faisons un rappels des horaires autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Une information concernant le brûlage des déchets verts.

1) <u>Interdiction générale du brûlage des déchets en plein air</u>

Les dispositions de la loi 75-633 du 15 Juillet 1975 modifiée, correspondant désormais au livre V du titre IV du code de l'Environnement, prévoient, de manière générale, que les déchets doivent être éliminés dans des conditions strictement réglementées, notamment par le biais des installations classées pour la protection de l'environnement.

S'agissant plus spécifiquement du brûlage, le règlement sanitaire départemental en date du 23 janvier 1986, en vigueur en Loir-et-Cher, stipule en son article 84 que « Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

2) <u>Cas des déchets verts des jardins des particuliers</u>

Des solutions telles que le compostage individuel ou le ramassage des déchets verts doivent être privilégiées.

Un certain nombre de particuliers ont par ailleurs la possibilité de les apporter en déchèterie.

A défaut, le brûlage sur place de faibles quantités de déchets de jardins peut être toléré avec les réserves suivantes :

- une telle pratique doit rester limitée,
- elle ne doit en aucun cas entraîner de troubles pour le voisinage,
- elle ne doit pas créer de risques pour la sécurité routière en provoquant un nuage de fumée susceptible de gêner la circulation à proximité,*
- enfin, elle ne doit pas introduire de risque d'incendie.

Aucun autre type de déchets ne doit bien sûr être incinéré en mélange avec les végétaux.

Il est rappelé qu'en cas de besoin ou d'abus manifeste, il reste possible au Maire d'utiliser ses pouvoirs de police municipale pour encadrer plus strictement le recours à cet usage qui doit être mis en œuvre avec bon sens et être perçu comme une tolérance, sans être encouragé.

> Recensement militaire

Le nouveau « Service National » institué par la Loi du 28 Octobre 1997 a instauré le parcours de citoyenneté, en 3 étapes obligatoires, afin de susciter une prise de conscience collective des devoirs que tout citoyen a envers la défense nationale.

1- L'enseignement de la Défense:

Pendant les programmes scolaires à travers une réflexion sur la politique de défense, les conditions de sécurité et les menaces mondiales.

2- Le recensement:

A la mairie du domicile, dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire, avec sa carte d'identité et le livret de famille.

Ainsi l'Attestation de Recensement remise est à conserver et à présenter à l'inscription : - aux examens (CAP, BEP, BAC..)

- au permis de conduire

- sur les listes électorales à 18 ans
- à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

3- La JAPD:

Entre la date de recensement et 18 ans, au cours de laquelle, un certificat de participation est délivré, qui est aussi à présenter aux inscriptions.

C'est l'occasion unique du contact direct avec la communauté militaire (multiples métiers) mais aussi l'opportunité de trouver une aide pour les jeunes en difficulté.